



FICHE DESCRIPTIVE / PROGRAMME DE FORMATION

TRAITEMENT DU SAOS

Formation clinique au traitement du SAOS et du ronflement par Orthèse d'Avancée Mandibulaire



Mise à jour du document le 09/07/2024

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Objectifs opérationnels :

- Maîtriser les connaissances nécessaires sur le sommeil
- Identifier les indications et contre-indications au traitement par orthèse
- Dépister des malades et connaître les relations de travail interdisciplinaires indispensables
- Choisir, réaliser, régler et suivre des orthèses

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Alternance apports théoriques et pratiques

Ateliers et mises en pratiques

MODALITÉS D'INSCRIPTION

1 : Inscription et règlement via le formulaire en ligne [ICI](#)

2 : Vous recevez un mail de confirmation d'inscription

3 : 15 jours avant la formation, vous recevrez par email votre convocation à la formation

4 : Vous recevrez sous 7 jours après la formation, par email, votre attestation de présence et de règlement

FORMATEURS

Dr Gérard VINCENT

PUBLIC

Chirurgien-Dentiste

Maîtriser l'expression écrite et orale de la langue française

PRÉ-REQUIS

Être Chirurgien-Dentiste

NOMBRE MAXIMUM DE STAGIAIRES PAR SESSION

40

DURÉE

1 journée de 7 heures

PROGRAMME

Module 1 : Enseignements théoriques

Module 2 : Physiopathologie du sommeil et du SAOS

- Place du chirurgien-dentiste dans l'équipe pluridisciplinaire

- Le sommeil normal et ses différents stades
- Le sommeil pathologique : SAOS et ronflements
- Le diagnostic

Module 3 : Les traitements du SAOS et du ronflement

- Traitements hygiéno-diététiques et posturaux
- Traitements chirurgicaux : tissus durs, tissus mous
- Traitements mécaniques : la Ventilation par PPC, les Orthèses d'Avancée Mandibulaire

Module 4 : Les Orthèses d'Avancée Mandibulaire (OAM)

- Historique, principe de fonctionnement et efficacité clinique
- Les orthèses actuelles : Critères de réalisation / Les OAM de laboratoire / Les OAM auto-adaptables
- Relations avec la Sécurité Sociale et obligations légales

Module 5 : Rôle du chirurgien-dentiste

- Dépistage
- Traitements : Examen clinique, indications, contre-indications / Effets secondaires : positifs et négatifs / Réalisation, réglages et suivi

Module 6 : Enseignements cliniques

Atelier : travail en binôme / Examen clinique occluso-musculoarticulaire / Pose et réglage des orthèses de port immédiat / Pose et réglage des orthèses sur mesures

Conclusion et évaluation de la formation

TARIF

360 €

PRÉCISIONS SUR LE TARIF

360 €

CALENDRIER

- **08 novembre 2024**, de 9h à 17h30, en **classe virtuelle**
- **06 décembre 2024**, de 9h à 17h30, en **classe virtuelle**

En intra :

Sur demande (formation@ufsbdd.fr)

MODALITÉS D'ACCUEIL DES STAGIAIRES EN SITUATION DE HANDICAP

Le contractant ou tout stagiaire inscrit peut contacter le **Référent Handicap** de l'UFSBD par téléphone au 01 44 90 72 83 ou via l'adresse mail : referenthandicap@ufsbdd.fr.

Le Référent Handicap se mettra en relation avec le contractant ou le stagiaire afin de mener à bien le processus d'analyse des besoins, proposera et s'assurera de la mise en œuvre de solutions raisonnables adaptées à la situation de handicap qui lui sera décrite.

MÉTHODES D'ÉVALUATION

En début de formation : évaluation des connaissances pré-formation via un questionnaire en ligne

En cours de formation : le formateur procède à des tours de tables afin de vérifier la progression et la satisfaction du groupe

En fin de formation : évaluation des acquis post-formation via un questionnaire en ligne et évaluation de la satisfaction via un questionnaire en ligne

CHIFFRES CLÉS

- **Satisfaction apprenants : 100%** (satisfaction moyenne basée sur les questionnaires satisfactions des 12 derniers mois)

- **135 stagiaires formés** (calcul basé sur le nombre de stagiaires formés ces 12 derniers mois)

FINANCEMENT / PRISE EN CHARGE

Pour les praticiens libéraux > FIF PL : à hauteur de 200 €*

- Dossier de prise en charge à réaliser sur l'espace personnel FIF PL fifpl.fr au maximum 10 jours après le début de la formation.
- Les frais pédagogiques sont à nous régler. Le FIF PL vous verse le financement à l'issue de la formation, sur présentation de l'attestation de présence et de règlement qui vous sera remise.

Pour les praticiens salariés > OPCO EP : selon barème annuel, renseignements et dossier de prise en charge sur www.opcoep.fr

*Formation susceptible d'être prise en charge

TUTORIELS PRISE EN CHARGE

Téléchargez nos tutoriels qui vous aideront en quelques clics à finaliser vos démarches auprès des organismes financeurs.

[Tutoriel FIFPL](#)

[Tutoriel OPCO EP](#)

MODALITÉ ET DÉLAI D'ACCÈS

L'inscription est possible jusqu'à 5 jours ouvrés avant le début de la formation, dans la mesure des places disponibles.

Une confirmation d'inscription vous est envoyée par email à réception du bulletin d'inscription complet et de votre règlement.

VALIDATION

Tout praticien désirant obtenir la prise en charge de la pose d'OAM auprès de l'Assurance Maladie doit obligatoirement avoir suivi une journée de formation spécifique à cet acte en plus de sa formation initiale (JO du 28/09/2016).

Une attestation de formation vous est envoyée par email dans les 7 jours qui suivent votre formation.

SPÉCIALITÉ

Situations difficiles

UFSBD – 7 rue Mariotte 75017 Paris – 01 44 90 93 91 / 94

Déclaration d'activité sous le numéro 11752372075 auprès du Préfet de la Région Ile de France

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat